

C'est le cinquième débat sur ce sujet auquel je participe à la Chambre des communes et, à mon avis, c'est le pire. Il est vrai qu'il a pu donner lieu à certains des meilleurs discours, mais l'objet du débat est le pire. Le gouvernement ne demande pas au Parlement de réinstaurer la peine capitale, mais de l'abolir même dans les cas de meurtre de policiers et de gardiens de prison.

Une voix: Et de trahison.

M. Horner: Et de trahison, comme le dit si bien le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie). Les policiers et les gardiens de prison ont demandé le rejet de cette mesure législative. Qui est mieux placé qu'eux pour savoir ce qu'il faut faire? Qu'on laisse les députés répondre de leur décision à leurs commettants. Il s'agit d'une mesure législative importante et je souhaiterais que les libéraux de l'arrière-ban qui se lèvent au nom de leurs électeurs proposent de nouvelles idées sur la question.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas terminé.

M. l'Orateur: Comme il est 9 heures, conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations afin qu'on puisse reprendre le débat suspendu plus tôt, de la motion proposée en début d'après-midi.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION TENDANT À LA PROLONGATION DES SÉANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Sharp:

Que, nonobstant le Règlement ou tout ordre spécial, l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit suspendue pour le reste de la session et que, les mardis et jeudis, la Chambre siège à compter de 11 heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi afin d'étudier les bills émanant du gouvernement et que les affaires courantes ordinaires soient abordées à 2 heures de l'après-midi.

M. l'Orateur: Le président du Conseil privé se lève-t-il pour invoquer le Règlement?

M. Sharp: Oui, monsieur l'Orateur. Vous vous souviendrez avoir suggéré très à propos que les leaders de la Chambre se réunissent pour examiner la situation qui a donné lieu, aujourd'hui, à des échanges de plaisanteries. J'aimerais informer la Chambre, par votre intermédiaire, que nous en avons discuté plus amplement.

Le gouvernement est donc en mesure de dire qu'il n'insistera pas davantage sur le bill C-87 concernant les compressions de dépenses...

Des voix: Bravo!

M. Sharp: Je n'avais pas fini ma phrase, monsieur l'Orateur. Le gouvernement est donc décidé à ne pas poursuivre le débat du bill C-87 concernant les compressions de dépenses avant l'ajournement d'été. Si le bill n'est pas approuvé à l'automne, avant la prorogation, il sera cependant reporté au cours de la prochaine session pour être adopté avant la fin de l'année.

Le bill C-83 nous donne plus de difficultés, cependant, car nous ne savons pas exactement quand le comité en fera rapport. Si le comité en fait rapport relativement tôt et que l'on constate que son adoption semble assez rapide, nous nous efforcerons de faire avancer les choses pour en disposer avant l'ajournement. Je sais que le comité travaille dur.

Prolongation des séances

De toute façon, s'il n'est pas adopté avant, il sera placé en toute première priorité à l'automne, soit pendant la brève continuation de cette session, soit à la même étape à la prochaine session.

Nous n'ajournerons pas tant que le bill C-84 n'aura pas franchi toutes les étapes et tant qu'on n'aura pas pris une décision, quelle qu'elle soit.

Je dois également informer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'il nous faut aussi adopter en troisième lecture le bill C-68 sur les soins médicaux; issu du budget d'il y a presque un an, ce bill a été longuement débattu et il en est maintenant à l'étape de la troisième lecture. En outre, le bill S-35 sur les spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés et le bill C-88 modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé devront être adoptés avant l'ajournement. Je crois aussi qu'il y aura accord pour terminer l'étude du bill S-32 concernant certaines conventions fiscales, car des pays et des hommes d'affaires canadiens ont fait des démarches auprès de moi; ils voudraient que ce bill soit adopté afin de pouvoir terminer certaines transactions en cours. Quand ces bills auront reçu la sanction royale, même si c'est avant le 30 juin, nous pourrions alors nous ajourner pour l'été.

Beaucoup de députés se sont montrés préoccupés par la date du vote sur la deuxième lecture du bill C-84. Bien sûr, la Chambre a adopté un ordre spécial prévoyant que la date du vote sera l'objet de négociations et se tiendra au cours de la semaine suivant la fin du débat. Les leaders à la Chambre se sont efforcés de déterminer la date de ce vote, car il est souhaitable de donner aux députés, quelle que soit leur opinion au sujet du bill, le plus long préavis possible de façon à ce qu'ils soient présents le jour du vote. Nous avons étudié le programme de travaux de la Chambre, plus particulièrement ceux des jours consacrés au débat sur l'exposé budgétaire et au débat sur les subsides et nous sommes parvenus à la conclusion—et j'espère exprimer l'opinion de tous mes collègues—que les députés pourraient fort bien prévoir que le vote aura lieu le matin du 22 juin. Nous n'avons pas pu adopter un ordre à ce sujet; c'est simplement...

M. Baker (Grenville-Carleton): C'est-à-dire le vote sur la deuxième lecture?

M. Sharp: Oui, il s'agit du vote qui scellera l'issue du débat en deuxième lecture. Cela semble la date la plus probable, compte tenu des divers éléments pouvant entrer en ligne de compte et des limites de temps. Monsieur l'Orateur, voilà de quoi nous nous sommes entretenus et ce sur quoi, j'espère, nous sommes parvenus à un accord. Sauf erreur, je crois que nous pouvons donc maintenant mettre aux voix la motion dont la Chambre est saisie.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement répondre brièvement au leader du gouvernement à la Chambre. Il a exposé exactement l'entente à laquelle nous sommes arrivés à notre réunion d'aujourd'hui, sauf en ce qui concerne le bill S-32, sur lequel il n'insiste pas de toute façon et que je me suis engagé à examiner de notre côté. Nous sommes donc parfaitement disposés à approuver la motion inscrite en son nom sans autre débat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le député de Grenville-Carleton (M. Baker) l'a signalé, le leader du gouvernement à la Chambre a donné un aperçu exact de l'entente à laquelle nous sommes arrivés lors de notre réunion à son bureau à 6 h 15 ce soir. Je voudrais signaler qu'une fois encore, nous avons démon-